



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Pierre Fouché
ILLE-SUR-TET

Règlement de la consultation valant
Cahier des clauses particulières (CCP)

Fourniture d'une autolaveuse

Marché public à procédure adaptée (MAPA)

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

1 – Identification de la personne publique

Dénomination et adresse de l'établissement :

COLLEGE PIERRE FOUCHE 2 Rue du Collège 66 130 ILLE-SUR-TET

Pouvoir adjudicateur : Madame MADRANGE Virginie, Principale du Collège

Comptable assignataire des paiements : Monsieur Stéphane ROMANI, Agent comptable du Collège

2 - Documents régissant la consultation

- Code de la Commande Publique, article L. 2123-1 et suivants ;
- Cahier des clauses administratives générales – fournitures et prestations de services (CCAG/FCS)

Arrêté du 19 janvier 2009

- Le présent document signé et paraphé à chaque page par le candidat en un seul original. L'original sera conservé par le Collège et fera seul foi ;
- Offre du candidat : production d'un devis conformément aux prescriptions indiquées dans ce document, et plus particulièrement les prescriptions relatives au règlement de la consultation.

3 – Caractéristiques du marché

3.1 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'une autolaveuse pour le service général d'entretien du Collège (cf. caractéristiques infra.).

3.2 - Forme du marché

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique.

4 – Règlement de la consultation

4.1 – Composition du dossier

Le dossier est composé du présent document valant règlement de consultation, acte d'engagement, cahier des charges et des clauses particulières et bordereau de prix.

4.2 - Contact

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Monsieur l'Adjoint-gestionnaire du :

Collège Pierre FOUCHE
2, Rue du Collège
Téléphone : 04 68 84 02 64
Mail : gest.0660008a@ac-montpellier.fr

4.3 - Modalités de transmission des offres

Les offres sous forme de devis seront transmises directement sur la plateforme du site : <http://site.aji-france.com/>.

Les offres qui parviennent après la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-dessous, seront irrecevables et ne seront pas étudiées.

4.4 – Date limite de réception des offres

Les offres doivent être transmises au plus tard le **vendredi 22 mars 2024 à 16 heures**.

4.5 - Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.6 - Critères de jugement des offres

Toute offre incomplète est écartée.

Les candidats sont choisis en fonction de l'offre économiquement la plus avantageuse. Celle-ci est appréciée en fonction des critères suivants avec leur pondération :

- **Prix : 50%**

Sont mentionnés les prix unitaires HT et TTC des produits et prestations. Les prix HT sont fermes. Les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

- **Qualités de l'offre proposée : 50%**

L'offre devra en particulier satisfaire le cahier des charges proposé ci-dessous au point 4.7.

4.7. – Prestations détaillées

La consultation porte sur la livraison d'une autolaveuse dont les caractéristiques techniques type sont les suivantes :

- Productivité théorique : 1530m²/h
- Largeur de travail : 510 mm
- Nombre de brosse à disque : 1
- Moteur brosses : V/W 24/500
- Tours des brosses : 135 tours/min
- Pression sur les brosses : 27.5 kg
- Réservoir de solution : 135
- Réservoir de récupération : 140
- Moteur d'aspiration : V/W 24/410
- Dépression d'aspiration mbar : 104.5
- Alimentation/traction : V/Hz 24/semi aut.
- Batteries : 2 V/Ah C5 12/80
- Autonomie batterie : jusqu'à 2.95 h
- Vitesse maximale d'avancement en déplacement : 3.3 Km/h
- Pente maximale surmontable en déplacement à vide : 2.2 %
- Dimension de la machine : 1165x990x545
- Largeur du suceur : 680/780 mm
- Poids de la machine à vide sans batterie : autour de 60 kg
- Poids des batteries : autour de 50 kg
- Niveau sonore : autour de 70 dB

Le matériel sera livré par le candidat retenu à compter de la notification du marché au titulaire. Il sera organisé une formation aux agents à cette occasion.

4.8 – Attribution de l'offre au fournisseur

A l'issue de cette consultation, le candidat retenu se voit notifier le marché par le pouvoir adjudicateur avant tout commencement d'exécution.

Les candidats écartés sont informés du résultat de la consultation.
Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site <http://site.aji-france.com/>.

5 – Exécution du marché

5.1 – Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous :

- Le présent document valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières
- La fourniture de l'offre proprement dite sous la forme d'un devis comportant l'ensemble des prestations et le prix de celles-ci.

5.2 - Prix

Les prix sont unitaires et fermes. Ils sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture. Les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

5.3 – Mode de règlement

Le mode de règlement est le virement par mandat administratif.

La facture afférente au paiement est transmise via le portail Chorus pro et comportera outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro du compte bancaire ou postal au format SEPA tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement,
- le numéro du marché et de l'engagement juridique,
- la fourniture livrée,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total des prestations livrées ou exécutées,
- la date de facturation

La somme due est payée dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou à compter de la date de livraison si celle-ci est postérieure à la date de réception de la facture.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

5.4 – Durée d'exécution du marché

Le marché est exécuté à réception de la marchandise.

5.5 – Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus par le Code la Commande Publique et dans les conditions prévues par le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG/FCS).

6 - Déclaration, attestations sur l'honneur et engagement du candidat

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d'œuvre et aux conditions du travail.

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France)
- Que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard du Code du Travail (ou règles d'effets équivalents pour les candidats non établis en France).
- Avoir satisfait à mes obligations sociales et fiscales

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de 10 jours après demande de l'établissement. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

En cas de litige, la loi française est seule applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents.

Je soussigné,agissant au nom et pour le compte de l'entreprise
..... adresse du siège social et n°INSEE
.....lieu d'exploitation ou
d'agence, ayant pris connaissance du présent document que j'accepte
sans modification ni réserve, m'engage à exécuter l'objet du marché détaillé dans le présent
document conforme au CCTP relatif à la fourniture de service pour les collectivités.

A , le

Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur,

Lu et approuvé (signature et cachet)
Le candidat,

A Ille-sur-Têt, le
Le Chef d'Etablissement,